MOTION DE CONSEIL D’ECOLE

Les personnels de l’école …………………………………………………………………………………………………………… réunis en conseil d’école le ... / … / ... estiment que les Accompagnant·es d’Élèves en Situation de Handicap exerçant dans notre école sont confronté·es aux mêmes conditions de travail que l’ensemble des personnels de notre école. Pourtant nos collègues, au statut parmi les plus précaires de l’Éducation nationale ne bénéficient pas des primes REP ou REP+ que nous percevons.

Par cette motion de conseil d’école, nous demandons que cesse cette situation d’injustice et que nos collègues AESH puissent percevoir dès que possible le versement mérité des primes REP – REP+ dont nous bénéficions déjà.